



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
*Un Peuple – Un But – Une Foi*  
**MINISTERE DE LA JUSTICE**  
\*\*\*\*\*

## **Journée africaine des droits de l’homme - Evènement de haut niveau**

*Jeudi, 21 octobre 2021*

-----

**PROJET DE DECLARATION DE MAMADOU SALIOU SOW,  
SECRETAIRE D’ETAT AUPRES DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE  
LA JUSTICE, CHARGE DE LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS ET  
DE LA BONNE GOUVERNANCE**

- **Monsieur le Président de la Commission de l'Union africaine ;**
  
- **Monsieur le Président de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;**
  
- **Madame la Présidente de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ;**
  
- **Monsieur le Président du Comité africain d'experts des droits et du bien-être de l'enfant ;**
  
- **Mesdames, Messieurs, en vos rangs, grades et qualités ;**

C'est avec un réel plaisir que je viens, en ma qualité de Secrétaire d'Etat chargé de la Promotion des Droits humains, représenter **Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal**, à cet évènement de haut niveau marquant la célébration de la Journée africaine des droits de l'homme.

Comme chaque année, nous commémorons, aujourd'hui, 21 octobre 2021, l'entrée en vigueur de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Au moment où nous célébrons cette journée, nos pensées vont naturellement aux illustres hommes et femmes du continent qui ont grandement contribué, par leur leadership et leur savoir-faire, à asseoir ce socle de notre système continental en matière de promotion et de protection des droits humains.

Je ne peux manquer d'évoquer ici le rôle pionnier joué par mon compatriote, feu le juge Kéba MBAYE, pour sa contribution ô combien déterminante tant dans le processus de codification des règles qui structurent le dispositif de la Charte que dans la promotion de celle-ci dans le corpus universel des instruments juridiques sur les droits humains.

En effet, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples est bien le texte fondateur des normes, règles, principes et institutions promouvant et encourageant, sur le continent africain,

les pratiques démocratiques, la bonne gouvernance et l'Etat droit, la protection des droits humains et des libertés fondamentales, le respect du caractère sacré de la vie humaine...

Le devoir de mémoire commande que nous nous inclinions, encore une fois, devant celle des dignes fils et filles du continent qui ont payé de leurs vies pour que ces droits et libertés soient une réalité, à tout le moins reconnus, au sein de nos Etats.

### **Mesdames et Messieurs,**

Au moment où nous célébrons cette journée, 40 ans après l'adoption de la Charte, nous devons surtout nous interroger sur les résultats obtenus et les défis à relever, les moyens déployés et les ressources à engager. Bref, nous devons revisiter le chemin parcouru et tracer celui qui reste à faire.

Aujourd'hui, il est clair que l'Afrique a réalisé des progrès indéniables en matière de promotion et de protection des droits humains. Mais, pour autant, le combat reste d'actualité, même si les théâtres et les stratégies ont peut-être changé.

Toujours est-il que nous devons garder le cap, remobiliser les parties prenantes et réaffirmer notre engagement en faveur du respect et de la protection des droits humains en Afrique.

En effet, nous ne pouvons pas rester inertes face aux multiples dangers qui menacent les droits et libertés garantis par la Charte et compromettent le bien-être des citoyens africains. Force est de reconnaître que ces dangers trouvent leurs sources dans les crises de toutes sortes qui entravent l'essor économique du continent et l'épanouissement de ses populations.

Qu'elles soient politiques, sécuritaires, économiques, sociales, sanitaires ou autres, il faut oser le dire, ces crises constituent bien souvent des moments de déliquescence voire de violation des droits et libertés dans nos pays.

L'état des droits humains demeure toujours préoccupant, à la survenance de catastrophes naturelles ou de conflits armés. Il l'est également dans certains contextes socio-économiques, culturels ou traditionnels très peu favorables à l'épanouissement des populations.

Personnellement, je suis meurtri quand je vois ces crises aggraver la situation des groupes vulnérables. Je pense notamment aux enfants, aux personnes handicapées et âgées, aux femmes, aux réfugiés et déplacés, aux migrants et aux personnes détenues. Pour ceux-là, nous devons assurément faire plus.

### **Mesdames et Messieurs,**

Sans refaire l'histoire, le texte que nous célébrons aujourd'hui est un document dont l'adoption n'a pas été facile. Les rédacteurs ont dû, à certains égards, s'accommoder de compromis, pour paraphraser l'illustre Juge Kéba MBAYE.

Cette approche a finalement été payante puisque le texte qui a été décrié à ses débuts, est désormais salué comme étant un instrument capable de s'adapter à toutes les situations qui se présentent sur le continent.

En d'autres termes, la faiblesse de la Charte africaine est, avec le temps, devenue sa plus grande force. Elle a engendré ou favorisé l'adoption de plusieurs instruments juridiques qui contribuent aujourd'hui au renforcement du système africain des droits humains.

Mais, il ne faut surtout pas perdre de vue que la Charte reste indubitablement une réponse à l'angoisse existentielle des africains face aux périls qui menacent leur quête de bien-être.

Oui ! Les droits humains touchent à toute l'activité humaine. Donc, c'est l'affaire de tous.

### **Mesdames et Messieurs,**

Pour sa part, le Sénégal demeure, en tant pays initiateur, attaché aux idéaux, valeurs et principes contenus dans la Charte africaine.

Il n'est pas besoin de rappeler le rôle déterminant que notre pays a joué, à travers notamment les Présidents Léopold Sédar SENGHOR et Abdou DIOUF ainsi que les Juges Kéba MBAYE et Youssoupha NDIAYE, aussi bien dans le processus d'élaboration et d'adoption de la Charte que dans sa mise en œuvre.

C'est cet héritage que le **Président Macky SALL** est en train de perpétuer, en renforçant l'arsenal d'instruments juridiques adoptés, à côté de la Constitution, pour garantir le respect et la protection des droits et libertés fondamentales du citoyen.

La création du poste de Secrétaire d'Etat chargé de la Promotion des Droits humains que j'occupe, traduit également l'engagement

de notre pays et le leadership du **Président Macky SALL**, en matière de droits humains.

L'une des plus belles illustrations de son leadership dans ce domaine réside dans les efforts de prise en charge des droits des personnes vulnérables.

La criminalisation du viol et de la pédophilie, la « carte d'égalité des chances », la couverture maladie universelle, les bourses de sécurité familiale, la construction et la réhabilitation des établissements pénitentiaires, la mise en place du bracelet électronique, pour ne citer que ceux-là, sont autant d'initiatives prises par **le Président Macky SALL** pour améliorer la prise en charge des droits des personnes vulnérables.

Mieux, ces mesures ont été renforcées à la survenance de la crise sanitaire du COVID-19, avec notamment la mise en place d'un programme spécial de soutien aux ménages.

### **Mesdames et Messieurs,**

C'est pour vous dire que vous avez, en lui, un interlocuteur fiable, surtout dans la perspective de sa présidence de la Conférence de l'Union en 2022, à même d'être votre interprète auprès de ses pairs africains, pour porter le combat en faveur du respect et de la protection des droits humains sur le continent.

Il serait aussi d'un appui précieux dans le cadre du parachèvement des chantiers de la réforme institutionnelle, y compris celle des organes judiciaires et quasi-judiciaires, dont fait justement partie la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

C'est pourquoi, le Gouvernement du Sénégal reste attentif aux conclusions et recommandations de nos assises.

Il prêtera également attention à toutes les rencontres à venir entrant dans le cadre de cette commémoration et visant à mettre en place une feuille de route susceptible de renforcer le respect, la protection et la promotion des droits et des libertés contenus dans la Charte africaine.

Je ne saurais terminer sans remercier, au nom de **Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République**, et du Gouvernement sénégalais, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et l'ensemble des acteurs pour le travail accompli et l'organisation de cette belle rencontre.

Je souhaite plein succès à vos travaux ainsi que de fructueuses délibérations.

Je vous remercie de votre attention.